

COVID-19 : ANNULATION DES SESSIONS DE COURS ET DES ACTIVITÉS DE RASSEMBLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AMABLE

Saint-Amable, le 23 mars 2020, 13 h 30 – Dans le cadre des mesures prises par la Ville de Saint-Amable pour joindre l’effort collectif d’étalement du pic de contamination au COVID-19 anticipé au Québec, toutes les sessions de cours et les activités de rassemblement de la programmation des loisirs d’hiver et de printemps sont annulées.

La Ville de Saint-Amable procédera au remboursement des citoyens selon les modalités suivantes :

- remboursement au prorata des cours et activités de la programmation des loisirs d’hiver qui n’ont pas été honorés depuis le lundi 16 mars 2020 ;
- Remboursement complet des cours et activités de la programmation des loisirs de printemps qui devaient débiter en avril.

Les citoyens seront remboursés par chèque dans un délai de 4 à 6 semaines.

Tous les citoyens concernés par cette procédure de remboursement seront contactés par le Service des loisirs.

Pour les activités gratuites de la programmation des loisirs de printemps qui nécessitaient des rassemblements publics, la Ville de Saint-Amable travaille activement à une programmation en ligne.

La Ville de Saint-Amable rappelle l’importance de consulter les informations sur le site de référence officielle du gouvernement : quebec.ca/coronavirus. Pour toutes questions au sujet la COVID-19, communiquez avec le numéro spécial : 1 877 644-4545.

- 30 -

Source :

Mélanie Waldhart, directrice des communications
Ville de Saint-Amable

☎ 450 649-3555, poste 240

✉ mwaldhart@st-amable.qc.ca

